



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 71 (dont 17 procurations)

N°60

OBJET :

DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES

RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES
DECHETS

EXERCICE
2021

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :
27 juin 2022

Publiée ou notifiée le : 27 juin 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°62), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

Absent représenté par leur suppléant :

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

Absents excusés :

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L. 1411-13, L.1411-14, L.1413-1, L.2224-17-1 et D.2224-1 à -5

Vu le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Considérant qu'en application du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Vu l'examen par la Commission n°4 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 23 mai 2022,

Considérant la présentation de ce rapport faite à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 25 mai 2022,

Présente le rapport correspondant, pour l'exercice 2021,

Précise que les principaux indicateurs techniques et financiers du rapport en question seront intégrés dans le rapport prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel sera transmis aux Maires des Communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy qui en feront rapport à leurs Conseillers Municipaux.

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- prend acte du contenu de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présente séance,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 juin 2022.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 27 juin 2022 09:50:31

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°60 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022 -

Objet de l'acte : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS -
EXERCICE 2021

.....

Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 27/06/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 16JUI2022_60

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220616-16JUI2022_60-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

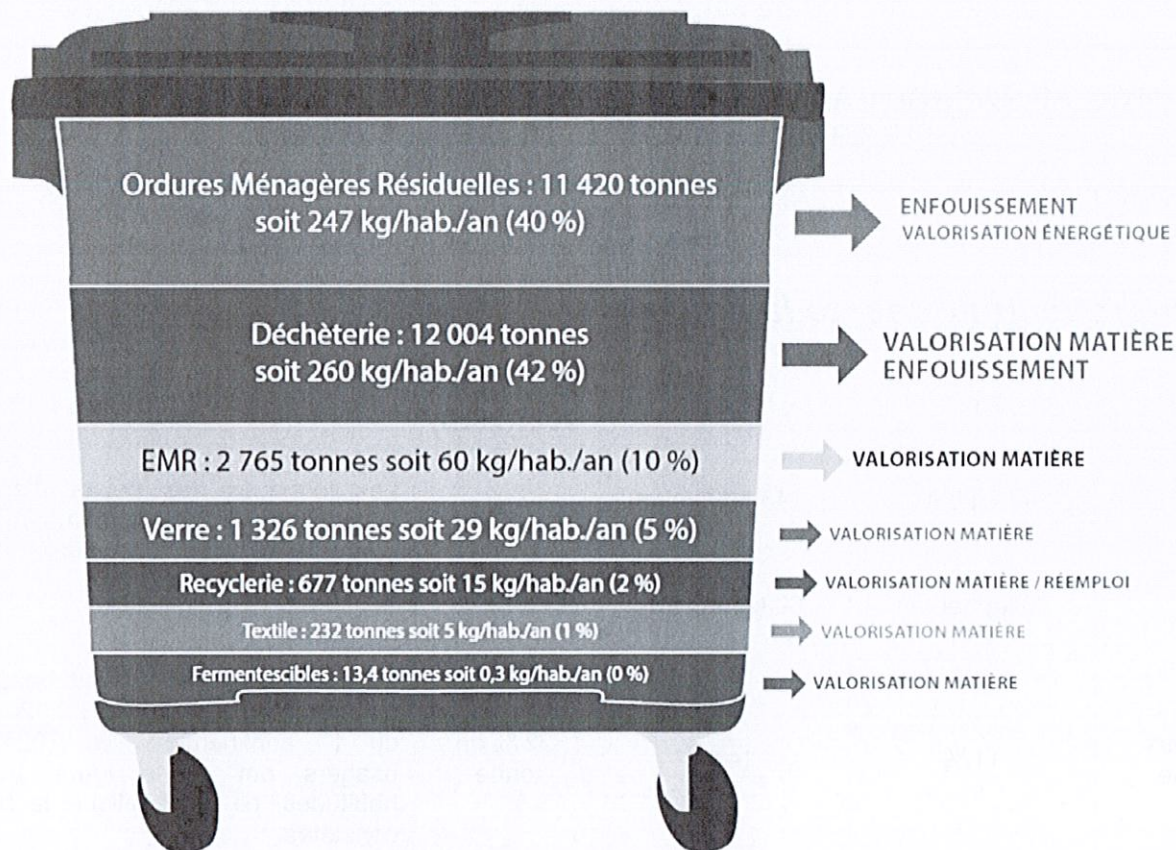
Nom du fichier : 60.pdf (99_DE-003-200071363-20220616-16JUI2022_60-DE-1-
1_1.pdf)

SYNTHESE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » 2021

RAPPORT SUIVI PAR LE SERVICE OPERATIONNEL DE VICHY COMMUNAUTE : SERVICE GESTION DES DECHETS MENAGERS

Indicateurs techniques de la collecte :

Indicateurs	2021	2020	Evolution 2021/2020	Explications
Production déchets résiduels	247 kg/hab.an	243 kg/hab.an	2 %	Les tonnages des points d'apports volontaires en OM continuent leur progression, pas de baisse de la collecte en porte-à-porte.
Production déchets recyclables	60 kg/hab.an	60 kg/hab.an	0%	
Taux de refus du sac jaune	11 %	14 %	-22 % en tonne	Le tonnage de refus avait beaucoup augmenté au 2 ^{ème} trimestre 2020, date du 1 ^{er} confinement. En 2021, les usagers ont repris leurs bonnes habitudes, ce qui explique la baisse constatée.
Recyclage du verre	28.7 kg/hab.an	28.7 kg/hab.an	0 %	-
Déchèterie	260 kg/hab.an	225 kg/hab.an	15 %	Après une année 2020 marquée par un confinement de plusieurs semaines, la fréquentation de la déchèterie a connu une hausse importante (+33 %) et les tonnages également.
Textiles	5 kg/hab.an	4.5 kg/hab.an	11 %	La quantité de textiles continue d'augmenter, ce qui peut s'expliquer par un regain de tri lors des confinements successifs.
Taux de valorisation matière des DMA	52 %	50.2 %	4 %	L'objectif 2021 du service DMA d'augmenter la part de déchets valorisable a été atteint.
Tonnage entrant à la recyclerie	677 t	562 t	20 %	Après une baisse des tonnages en 2020, les apports de déchets ont été en forte hausse en 2021.



Indicateurs techniques de traitement :

► Les tonnages de déchets stockés à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de GAÏA: **94 702 tonnes stockées** (contre 93 200 t en 2020, soit une hausse de 1.6%). Ce niveau de stockage est conforme aux autorisations de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2010 modifié qui régie le site.

► La part des déchets produits par Vichy Communauté (Vichy, Cusset, Bellerive) et stockés à GAÏA (DMA en porte-à-porte, déchets de nettoyage, déchets d'assainissement, déchèterie) atteint **16 644 tonnes**, soit une hausse significative par rapport à 2020 (+8%). Cette augmentation s'explique par l'accroissement des tonnages issus des encombrants de la déchèterie et des ordures ménagères.

Indicateurs financiers :

Les dépenses de fonctionnement (hors participation au SICTOM S.A.) s'élèvent à **4 561 759 € HT**, soit **une augmentation de 21 %**, qui peuvent s'expliquer en partie par l'arrêt de certaines prestations durant la période COVID de 2020 qui avait entrainer une baisse du cout du service. Mais la plus forte augmentation concerne les charges de structures qui s'explique par :

- Les frais d'études pour GAÏA (+12 000 €)
- Les frais personnel de déchèterie avec le recours à plus d'intérimaire pour pallier aux divers arrêts des agents.
- Les frais de personnel pour la partie collecte avec la prise en compte de l'augmentation des effectifs avec prise en régie du pont bascule et recrutement d'un maitre composteur + meilleure répartition du salaire des agents par rapport à leur mission au sein du service)
- Location local Chassignol : + 129 000 €

Le montant des recettes (hors contribution des usagers) qui proviennent essentiellement des redevances de l'ISDND, la vente de matériaux, des soutiens des éco-organismes, des subventions du département et des éco-organismes et du FCTVA s'élève à **1 654 911 €**. Cette augmentation de **4.8% par rapport à 2020** est due à l'augmentation du prix de rachat des matières et concerne en priorité la

collecte sélective et la déchèterie. .

Les recettes provenant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élèvent à **5 049 876 €** soit une stagnation par rapport à 2020 (évolution positive inférieure à 1%).

Le taux de la TEOM est stable depuis 2012 et s'élève à **6,75 %**.

Le coût aidé (coût restant à la charge de Vichy Communauté, déduction faite du Fonds de Compensation de la TVA portant sur les investissements) par habitant en 2020 pour le service de gestion des DMA est de **75 € TTC** contre 61 € TTC en 2020, soit une augmentation de 13% expliqué par l'augmentation des charges de structure (cf. paraphage précédent).

Faits marquants 2021 :

- Renouvellement du contrat de DSP ;
- Forte augmentation du tonnage en déchèterie ;
- Augmentation de la fréquentation de la déchèterie ;
- Augmentation des tonnages collectés.

Perspectives 2022 :

- Reprendre une communication de proximité ;
- Maintenir la coopération avec le SEEDR dans le cadre de la DSP pour l'exploitation de l'ISDND ;
- Mettre en place les nouvelles filières REP qui vont être opérationnelles ;
- Préparer une trajectoire « réduction » en lien avec le Plan Régional et la loi TEPCV qui vise à réduire de 50 % la quantité de déchets enfouis sur l'ISDND ;
- Maintenir une coopération réciproque avec le service propreté de la ville de Vichy pour améliorer les dysfonctionnements dans ce domaine ;
- Relancer les actions de prévention pour les Déchets Ménagers et Assimilés conformément au décret n° 2015 – 662 du 6 juin 2015 ;

AVIS DES SERVICES DE VICHY COMMUNAUTE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » 2021

Eléments positifs :

- Augmentation du taux de valorisation matière dans les déchets gérés par la collectivité
- recrutement d'un maître composteur

Eléments à améliorer

- Augmenter le niveau de communication auprès des divers publics
- Stopper l'augmentation du tonnage d'OMR
- Baisser la quantité de déchets stockés à GAÏA par la collectivité
- Mettre en place des actions concrètes pour l'atteinte des objectifs du plan régional et de la loi AGECE